

N°21 - octobre 2021

Horaires de l'éclairage public

L'harmonisation des horaires de l'éclairage public sur les quatre villages de Rives Derroises est en phase d'essai depuis juillet 2021. Le Conseil municipal de ce 30 septembre a entériné ces horaires :

→ éclairage en semaine du dimanche soir au vendredi matin : allumage à 6h, extinction à 22h.

→ éclairage de week-end du vendredi soir au dimanche matin : allumage à 7h, extinction à 23h.

Des éclairages spécifiques sont prévus pour des événements festifs :

→ fête patronale et 13 juillet à Droyes.

→ fête patronale à Longeville-sur-la-Laines.

→ 24 et 31 décembre.

Si la commune décide des horaires d'éclairage, le Conseil rappelle que les horloges de programmation sont sous la responsabilité exclusive du SDED (syndicat département d'énergie). Toute modification d'horaire fait l'objet d'une demande au SDED par le biais de la municipalité.

Agenda des manifestations

→ Fête de la pomme

(organisée par le comité des fêtes de Droyes)

Dimanche 3 octobre, salle des fêtes de Droyes.

9h randonnée pédestre de 10km.

Démonstration de pressage et vente de jus de pomme. Restauration sur place.

12h30 animation musicale par les Joli Falzar.

17h concours des pâtisseries à la pomme.

Composition du Conseil municipal

L'effectif du Conseil municipal est modifié comme suit à partir de ce 30 septembre 2021 :

→ Installation des nouveaux élus

En application des règles d'élection par scrutin de liste, Corinne LASALLE et Pascal RESIDORI intègrent le Conseil municipal en remplacement d'Annick MARCHAND, décédée, et de Pascal KREMER, démissionnaire.

→ Election du Maire délégué de Droyes

Sylvaine CHARUEL est élue Maire déléguée de Droyes en remplacement de Pascal KREMER, démissionnaire, et reste 2^{ème} adjointe de Rives Derroises. Selon la règle de non cumul des indemnités, Sylvaine CHARUEL percevra l'indemnité de Maire déléguée.

→ Séances cinéma

(organisées par la municipalité)

Salles des fêtes de Droyes

✓ Mardi 5 octobre, séances tout public :

17h15 « Délicieux » comédie

19h30 « Dune » science-fiction

✓ Mercredi 6 octobre, séances enfants :

15h « Spirit » dessin animé

17h15 « Pingu » (pour les plus jeunes)

Mercredi 6 octobre, séance art et essai :

19h30 « Kuessipan » drame (vost)

Plus d'informations dans le programme à prendre dans les mairies.

Quelques rappels

→ Inscription des enfants aux cantines scolaires

L'équipe municipale rappelle aux parents que le délai de base pour l'inscription de leurs enfants aux deux cantines scolaires est le jeudi pour la semaine suivante. Les imprévus peuvent être pris en compte à condition de respecter un minimum de règles : l'annulation d'une inscription ou une inscription de dernière minute doivent être dûment motivées par une raison indépendante de la volonté familiale et être signalées par téléphone au plus tard le matin même avant 9h15 au secrétariat de Rives Dervoises 03 25 04 62 36. Les ATSEM ne sont pas chargées de prendre les inscriptions aux cantines.

→ Groupe ressource informatique

Grace au don d'un habitant de Rives Dervoises le groupe ressource informatique va installer un ordinateur dans chacune des quatre mairies de Rives Dervoises pour l'usage des habitants. Les membres du groupe ressource rappellent qu'ils sont disponibles pour toute demande d'aide ou de formation, à domicile ou bientôt dans chaque mairie. Contact auprès de Graziella JUMEL au 06 89 18 80 93 ou en mairie au 03 25 04 62 36.

→ Les Resto du cœur

Le fourgon itinérant des Resto du cœur de la Haute-Marne passe tous les mercredis à Rives Dervoises pour apporter une aide alimentaire et des conseils aux personnes dans la précarité : à la salle de convivialité de Droyes de 13h à 14h, puis à la Mairie de Louze de 14h30 à 15h30. La confidentialité de l'accueil est garantie.

→ Horaires des travaux bruyants

Les travaux d'extérieurs bruyants pour le voisinage sont autorisés :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h à 19h30.

Le samedi de 9h et 12h puis de 15h à 19h.

Le dimanche de 10h à 12h.

→ Choix du logo municipal

Les bulletins de réponse doivent être retournés dans une des quatre mairies de Rives Dervoises d'ici le dimanche 10 octobre.

Informations diverses

→ Branchement à la fibre optique

La Région Grand Est informe les particuliers et entreprises que le raccordement à la fibre optique est maintenant possible à Rives Dervoises. Chacun.e peut tester son éligibilité sur la page d'accueil du site www.losange-fibre.fr. Le raccordement doit être réalisé par l'opérateur téléphonique de chaque usager, à sa demande ou avec son accord.

→ Ouverture de L'EntreLacs à Louze

Le restaurant L'EntreLacs ouvrira au public à partir du lundi 11 octobre, tous les midis du lundi au vendredi.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune de Rives Dervoises a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'État suite aux inondations et coulées de boues subies les 15 et 16 juillet derniers. Cette reconnaissance ouvre droit au régime d'indemnisation spécifique. Les habitants sinistrés ont jusqu'au 8 octobre 2021 pour en bénéficier, en déposant un dossier déclaratif du préjudice subi auprès de leurs compagnies d'assurances.

Prochain Conseil municipal

La prochaine réunion plénière du Conseil municipal se tiendra le jeudi 4 novembre à partir de 20h à la salle des fêtes de Droyes.